

Procès-verbal du conseil d'administration n°3 de l'année scolaire 2021 2022

Jeudi 3 février 2022 à 18h05

Le conseil d'administration s'est réuni le jeudi 3 février 2022 sur la convocation du chef d'établissement. Il était placé sous la présidence de Monsieur Zehr, Principal.

Assistaient à cette séance avec voix délibérative :

Président : Monsieur ZEHR, principal

Principale-adjointe : Madame JEAN

Gestionnaire : Madame BRESSOLETTE

C.P.E : Monsieur MENARD

Délégués élèves : MAUDET Thaïs, GUERIN Killian

Délégués parents : Mesdames DOUTEAU et CAILLAUD

Délégués professeurs: Mesdames FOUCHER, BOUCHARD, LERAY, MURZEAU et Messieurs GERBAUD, ROTH

Représentant de la Commune : Monsieur LANDREAU

Personnels Administratifs, Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service : Madame BOULANGER

Étaient absents ou excusés :

Représentants du Conseil Départemental : Monsieur DANIS, Monsieur GUILLOT,

Personnels d'enseignement et d'éducation : Madame REUZE

Personnels Administratifs, Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service : Monsieur BROSSEAU

Représentants des parents d'élèves : Monsieur BONHOMME, Monsieur LELOUARD, Madame REVEILLERE, Monsieur MENGUY

Représentants des élèves : CHARRON Chloé

🗳️ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration n°2 du 25/11/2021

Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2021 a été transmis à l'ensemble des membres. Son approbation est soumise au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

🗳️ Instances et commissions

Monsieur le Principal revient sur la répartition des professeurs dans les commissions notamment celle concernant les conseils de discipline dans laquelle il manque 2 titulaires. Donc obligation de passer Mesdames Hatton et Reuzé, qui étaient remplaçantes, titulaires.

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Contrats et conventions

Conventions :

Avenant de la convention sur le partenariat entre la FAL44 et le collège concernant les interventions sur l'égalité filles/garçons en classe de 4^{ème}: une date a été annulée suite à l'absence d'une des formatrices, une nouvelle est proposée le 06/04/2022 (en remplacement du 25/01/2022).

Convention entre le collège et Animaje qui propose aux 6^{èmes} d'être formés aux CPS (compétences psychosociales) : prolongation de ce fonctionnement.

Convention fixant les conditions de participation d'intervenants extérieurs rémunérés aux activités d'enseignement entre le collège et l'association BTNS (Bretagne Terre-Neuve Sauveteurs) pour la classe 603 (27 élèves). Cette intervention s'inscrit dans le projet "classe Natation : en route vers le parcours citoyen, santé et sécurité" du collège Rosa Parks de Clisson et fait partie intégrant d'un projet spécifique (voyage "mer") élaboré en commun par les enseignants et l'association intervenante (association BTNS) Date de la prestation : mercredi 1^{er} juin 2022 en après-midi.

Convention entre l'association de la Maison des écrivains et de la littérature (Mél) et le collège : il est convenu que l'établissement scolaire recevra un auteur 3 demi-journées: Jean-Claude Pinson, pour une classe de 6^{ème} dans le cadre de l'action nationale *Nature et littérature* soutenue par les Ministères de l'Education nationale et de la culture (DRAC) ainsi que la Fondation Michalski. La Maison des écrivains et de la littérature prendra en charge l'intégralité de la rémunération de l'auteur ainsi que les frais de déplacement lié à ces 3 rencontres.

Convention de partenariat entre « Musique et Danse en Loire Atlantique » et le collège Rosa Parks, pour 2 classes de 3^{èmes}, autour du projet « la metal school avec le Hellfest »
Participation financière du collège de 8 euros par élève, soit 448 euros pour 56 élèves inscrits. Le transport avancé par le collège sera remboursé par Musique et Danse.

Contrat:

avec le centre Leclerc de Clisson : mise en place d'une adhésion à une carte carburant PRO pour achat carburant car il n'y a plus de possibilité de passer par bon de commande.

Mise au vote de l'autorisation faite au chef d'établissement de signer les conventions et contrats :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Voyages

Présentation des voyages prévus en 2022 :

Séjour à Treffiagat (mer) pour des élèves de la classe citoyenne 603, 504 et 505.

Mise en place d'un contrat de voyage et modification du formulaire de l'acte d'engagement de la famille : possibilité de payer par carte bancaire, engagement financier pour valider la réservation du séjour.

Présentation du budget : montant prévisionnel de 303,50 euros par famille : paiement possible en plusieurs fois (hébergement, transport, repas, activités...)

Nouveauté : protocole sanitaire : +12 ans schéma vaccinal complet demandé et pour – 12 ans obligation de présenter test PCR négatif

Assurance couvrant les cas positifs déclarés pendant le voyage

Mise au vote de l'autorisation faite au chef d'établissement d'organiser le voyage à Treffiagat :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Séjour le Fuilet à vélo pour la 604, classe vélo éco-citoyenne

Le budget prévisionnel présenté concerne tous les élèves de la classe : 27 si on part du principe qu'ils partent tous+ 4 accompagnateurs

Le trajet se fera en vélo. Les élèves iront à la maison du potier (visite, activité modelage : fabrication de nichoirs en terre). Séjour avec 2 nuits sur place. Le budget comprend également les assurances.

Coût par famille : 85 euros (possible en plusieurs fois)

Mise au vote de l'autorisation faite au chef d'établissement d'organiser le séjour le Fuilet:

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Dons

Le FSE a décidé de subventionner les voyages scolaires à hauteur de 20% du montant par famille.

Treffiagat : 3717,07€

Le Fuilet : 575,55€

Mise au vote de l'autorisation fait au chef d'établissement d'accepter les dons du FSE :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Sorties scolaires

Présentation de la mise à jour de la liste des nouvelles sorties scolaires prévues pour 2022 :

Plantation minibigforest : revégétalisation de milieux urbains pour les 601, 604, 501 et le groupe des écodélégués précédés d'ateliers au collège.

Randonnées dans le vignoble : à pied, à vélo pour les 602

Projet cinéma italien pour tous les italianisants: mise en place du passe culturel pour financer les séances des 4^{èmes} et 3^{èmes}

Sortie musée pour les 304

LUN labo usage numérique pour les 401

Place ô gestes pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème}

Sortie pour les latinistes

Tribunal pour les 405

Battle lecture : finale pour les 505

Visite du site de compostage en partenariat avec l'association les Alchimistes pour les 504/505 (ne partant pas au séjour mer) ainsi que les éco-délégués.

Mise au vote de ces nouvelles sorties :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

🔗 Décisions Budgétaires Modificatives

Madame la Gestionnaire présente la DBM n°1 pour information et la DBM n°2 pour vote: un prélèvement de 2400€ sur le fond de roulement pour financer les professeurs/accompagnateurs des 2 voyages scolaires.

Mise au vote de la DBM n°2 :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

🔗 Calendrier de fin d'année

Le 8/06/2022 : oral DNB pour les 3^{èmes}, l'établissement sera fermé pour les autres niveaux

Le 28/06/2022 : fin des cours pour tous les élèves au soir

Le 29/06/2022 : mise en place des salles

Les 30/06 et 01/07 : DNB

Du 04 au 06/07: corrections du DNB

Le 07/07 : concertation/ préparation de la rentrée.

Mise au vote de ce calendrier de fin d'année:

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

🔗 Structure et Dotation Horaires Globale

Lecture (par Madame Foucher) de la motion déposée par le personnel enseignant et les représentants des parents.

Départ de Mr Landreau à 19H13. Le nombre de votants passe à 15.

La dotation horaire globale pour l'année scolaire 2022-2023 est prévue pour un effectif de 570 élèves répartis sur 21 divisions : 5 classes de 6^{ème}, 6 classes de 5^{ème}, 5 classes de 4^{ème}, 5 classes de 3^{ème}.

La dotation totale est de 646 heures avec 617 heures-poste et 29 HSA.

La dotation prévoit 26 heures par classe pour que les élèves puissent avoir tous les enseignements obligatoires et à cela s'ajoute les heures d'autonomie pour faire des dédoublements (en Français, Sciences et Anglais), du co-enseignement (en Mathématiques, Sciences en 6^{ème}), des séances CPS (pour les professeurs formés toutes matières confondues) mais aussi pour venir en aide aux élèves « décrocheurs » de 4^{ème} pour travailler leur orientation, les remotiver.

L'un des objectifs également de cette répartition est de maintenir les postes des enseignants et d'éviter les petits BMP.

Précision concernant le français et le latin : Monsieur Zehr annonce le maintien de l'enseignement du latin malgré un faible effectif. Après le départ en retraite de Mme Picaud, le poste de lettres classiques avait été gelé. Le latin a été dispensé l'année scolaire dernière par une stagiaire présente sur l'établissement mais cette année, n'ayant pas de stagiaire, la direction a dû faire appel à des collègues enseignants sur d'autres établissements pour faire le latin à Rosa Parks en plus de leur service.

Devant la difficulté à pourvoir le poste de lettres classiques, la direction a décidé la fermeture de ce poste tout en maintenant l'enseignement du latin : en effet Mme Robillart (professeure de lettres modernes) va passer une certification pour pouvoir être habilitée à enseigner cette matière. Ce qui

par la même occasion, lui permettra de conserver l'intégralité de son poste sur le collège.

Au final, nous consommons 614,9 HP et 28,35 HSA.

Le reliquat pourra servir à financer les groupes d'italiens et/ou espagnols en plus en fonction des demandes de 6^{ème}. Nous sommes encore en attente du nombre de groupes d'italiens et d'espagnol en fonction du nombre d'inscrits mais à savoir : s'il y a un groupe d'italien en plus il faudra faire appel à un 2^{ème} collègue d'italien.

Monsieur le Principal précise que la répartition de l'autonomie permet de maintenir de nombreux postes (en Maths, en Technologie....)

Mise au vote de cette structure et DHG:

Pour : 9 Contre : 3 Abstentions : 3

Vote pour avis sur la suppression du poste de lettres classiques :

Favorable : 12 Contre : 0 Abstentions : 3

🔗 Questions diverses

Madame Bressolette prend la parole pour questionner les représentants du conseil départemental : Quelle est la position du conseil départemental vis à vis de l'article 41 du projet de loi 3DS (relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local) qui, dans sa dernière version, prévoit que la collectivité de rattachement exerce conjointement avec le chef d'établissement l'autorité fonctionnelle sur les gestionnaires dans la limite des prérogatives qui sont les siennes. Quelles seront les conséquences de l'application de cette loi pour le service public d'éducation ?

Monsieur Danis, Monsieur Guillot étant absents et Monsieur Landreau ayant quitté le conseil en cours, ces questions restent sans réponse.

Madame Bressolette nous fait part de ses inquiétudes :

« Nos missions excèdent largement les compétences des collectivités territoriales. Or si les prérogatives du chef d'établissement sont amputées des aspects matériels de la politique éducative, il me semble que le pilotage et l'autonomie du collège seraient affaiblis. » Elle nous livre à ce sujet les conclusions de l'étude d'impact du projet de loi qui avait identifié les dysfonctionnements potentiels engendrés par l'hypothèse qui a été finalement retenue.

« En Loire Atlantique, les relations entre les gestionnaires et le conseil départemental permettent à chacun de travailler dans un climat de confiance mutuelle en tenant compte des contraintes de chacun. Je souhaite faire part dès à présent du risque pour moi de recevoir des instructions contradictoires génératrices de risques psychosociaux. »

L'ordre du jour est épuisé, le président clôt la séance à 19h54.

Le secrétaire de séance

Mélina LERAY



Le Principal

Fabrice ZEHR

